



## GROUPEMENT D'INTERETS CYNEGETIQUES DU TAENNCHEL

Siège Social : Mairie de Ribeauvillé 68150  
Inscrit au Registre des Associations  
du Tribunal d'Instance de Ribeauvillé  
Volume III N°37

Messieurs les locataires des lots communaux  
Locataire ou réservataire des lots de chasses  
privés communales de Rombach-le-Franc,  
Lièpvre,  
Sainte Croix aux Mines, Sainte Marie aux Mines

Ribeauvillé, le 30 janvier 2026

En date du 13 Janvier 2026, une après-midi de travail et de réflexion concernant les dégâts de sangliers a été organisé par votre Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC1) en présence de :

- ☛ Madame Anne-Laure CHARRETTE, Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin (chasse)
- ☛ Monsieur Jean-Luc ANDRES, Louvetier de la circonscription 1
- ☛ Monsieur Patrice BRUPPACHER, Président du GIC 1
- ☛ Monsieur Jean Pierre SITTLER, Adjudicataire des Lots 1 et 2 de Rombach-le-Franc
- ☛ Monsieur Eric MANGE, Adjudicataire du lot 2 de Sainte Croix-aux-Mines et forêt Domaniale de Saint Pierremont, **Référant de la vallée de SMAM au Bureau du GIC1**

La population de sangliers étant très importante suite à divers facteurs :

- Météo favorable à la reproduction
- Abondance de fructification forestière permettant le développement
- Modification de biotope sur certaines zones permettant un refuge des suidés

Le développement sur les prairies de larves, vers et divers rongeurs ont offert aux sangliers un bol alimentaire protéiné qu'il leur est nécessaire. Il en résulte des dégâts très importants sur ces prés cette année.

Tous les dégâts sur pâties ne sont, à ce jour, que très peu déclarés par les agriculteurs, le FDIS devra supporter des sommes probablement bien supérieures à vos cotisations de base.

A la fin de ce mois, les chasses collectives devraient avoir réduit considérablement les populations.

Néanmoins afin d'éviter toutes sanctions administratives, vous devez utiliser les mois de février et mars dans le cadre de la destruction pour continuer de chasser sur vos lots respectifs.

Pendant cette période de destruction vous pouvez chasser à l'affut à vos kirungs suivant l'arrêté préfectoral en vigueur afin de contrôler au mieux une possible recrudescence des dégâts sur les prairies et cultures.

Nous vous proposons donc de réaliser une battue concertée ou chacun conservera son autonomie

**« le samedi 21 février au matin 2026 »**

Vous pouvez prendre contact avec votre référent du GIC 1, Monsieur Eric MANGE, au 06 86 97 99 48 afin d'établir les modalités.

Votre GIC établira une synthèse des prélèvements pour communiquer à la DDT, à la Louveterie et aux autres instances.

Patrice BRUPPACHER

Président du GIC1



Copies :

- Mairie de Rombach-le-Franc
- Mairie de Lièpvre
- Mairie de Sainte Croix aux Mines
- Mairie de Sainte Marie aux Mines
- Louveterie
- M. Jean-Luc ANDRES GIC 1
- FDC 68
- DDT – Mme Anne-Laure CHARRETTE – M. Pierre SCHERRER
- FDIS 68
- OFB – M. Sébastien MUTEL
- ONF
- Brigade verte